

ANNEXE 2023

L'annexe de l'UNSA BP fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

L'UNSA BP dispose à titre gratuit :

D'un local fixe à Paris - Avenue de France

D'un photocopieur installé à proximité des locaux syndicaux

L'UNSA BP a pour objet :

- De lutter pour la satisfaction des revendications individuelles et collectives des salariés de la Branche Banque Populaire ainsi que de l'ensemble de ses adhérents.
- D'assurer la défense commune des intérêts professionnels et économiques, matériels et moraux de ses adhérents.
- D'œuvrer à l'unité et à la solidarité entre tous les salariés de la Branche BP.
- De coopérer avec les autres organisations syndicales au plan professionnel et interprofessionnel, ainsi qu'avec leurs militants.
- D'apporter son soutien à tout groupement de salariés en lutte, de coordonner et d'impulser les actions syndicales nécessaires à la défense des intérêts moraux et matériels des salariés.
- De négocier et conclure des accords portant sur toutes les questions relatives aux salariés de la Branche BP.
- D'assurer la représentation des salariés au sein des instances représentatives du personnel de la Branche BP.
- De promouvoir une nouvelle conception du syndicalisme au sein du secteur bancaire.

Les comptes de 2023 ont été établis en euros selon les règles fixées par le plan comptable des associations.

Au 30 décembre 2023, l'UNSA BP ne détient pas d'immobilisation, aucune créance non soldée n'est détenue, aucune dette non soldée n'est détenue. L'UNSA BP ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

Les capitaux propres passent de 196 714,25€ à 220 871,06€ soit une variation de 24 156,81€ correspondant au résultat excédentaire de la période.